

COMPRENDRE LES «CHAGRINS DES BELGES»? BILANS ET PERSPECTIVES DE L'HISTORIOGRAPHIE POLICIÈRE ET DE LA SÉCURITÉ EN BELGIQUE (PÉRIODES MODERNE ET CONTEMPORAINE)

- *Jonas Campion, Margo De Koster, Antoine Renglet,
Xavier Rousseaux* -

Ce numéro thématique de la Revue belge d'histoire contemporaine a pour objectif de dresser un bilan et des perspectives de recherches sur l'histoire des polices et de la sécurité publique dans l'espace belge. Il envisage dans ses articles de multiples polices, enjeux sécuritaires, sources et méthodes d'analyse. Plus qu'une simple présentation des contributions du dossier, cette introduction démontre comment en s'intéressant à l'histoire des polices, on ouvre de multiples «portes d'entrée» pour comprendre la société belge contemporaine. Sous forme de bilan historiographique et de programmation pour de nouvelles recherches, elle revient aussi sur la diversité et la pluralité des thèmes sous-jacents aux institutions d'ordre.

Comprendre les « Chagrins des Belges ». Cette paraphrase du titre du roman d'Hugo Claus¹ qui dépeint la jeunesse de Louis Seynaeve vivant dans une famille nationaliste flamande, confrontée aux tensions de la société belge des années 1930 et 1940 s'applique, dans une certaine mesure, aux institutions policières. Par leurs missions, celles-ci sont en effet au cœur du fonctionnement des sociétés, du village à l'État. Elles observent les crises, mais aussi les tensions et modes de fonctionnement de ces dernières, témoignant ainsi dans les rapports et documents qu'elles produisent, tant de l'histoire quotidienne que de la grande histoire. La posture des polices ne peut évidemment être résumée à cet observatoire en surplomb. Par leurs actions, leur poids, leur agencité, l'influence qu'elles ont au cœur de la galaxie des institutions publiques, les polices sont évidemment des acteurs incontournables des relations sociopolitiques.² Dit autrement, elles participent autant à faire évoluer les sociétés qu'elles ne les observent et surveillent.

À l'instar du succès médiatique du « Chagrin des Belges », les années récentes ont été marquées par d'autres œuvres fictionnelles, qui traduisent le mal être du pays, et qui mettent en avant ses polices et leurs contradictions. Ce fut le cas pour la police communale des années 1940 sous l'occupation allemande à travers le roman et le film « Wil » racontant les dilemmes des policiers anversois.³ Ou pour la gendarmerie au cœur de la tourmente sécuritaire des années 1980 à travers la série télévisée « 1985 ».⁴ Récemment la crise de légitimité des institutions belges des années 1990, autour de

l'affaire « Dutroux » est au cœur du film de fiction « Le dossier Maldoror ».⁵ Ainsi, nombreux sont les événements récents de l'histoire contemporaine belge où ses polices ont pu jouer un rôle central, bien que parfois oublié ou négligé. Que l'on pense évidemment, pour la seule seconde moitié du 20^e siècle, à la Question Royale, où policiers et gendarmes eurent à gérer une vague sans précédent d'« événements extraordinaires »⁶, au-delà de la seule manifestation de Grâce-Berleur où des gendarmes ouvrirent le feu sur les manifestants communistes et antiroyalistes, que l'on se rapporte aux manifestations de la Grande Grève de l'hiver 1960-1961, aux années 1980 marquées notamment par l'addition des campagnes terroristes des CCC, par les Tueurs du Brabant ou le drame du Heysel ou plus récemment, l'affaire Dutroux. Plus proche de nous encore, le menace du terrorisme islamiste depuis 2015 ou le volet policier de la gestion pandémique, avec la parfois difficile mise en œuvre de mesures restreignant les libertés individuelles ou collectives ont représenté des moments de tensions autour des polices, plaçant leurs membres au cœur des événements.

I. Les polices : au cœur de la société mais longtemps ignorées par la recherche

Contemporains, ces événements démontrent à suffisance la place des polices dans le fonctionnement de l'État et par conséquent, la nécessité de mieux connaître cette institution. Or, alors qu'il est très largement discuté, controversé ou mythifié, l'objet policier est longtemps demeuré large-

1. HUGO CLAUS, *Le Chagrin des Belges*, Paris, 1985 (paru initialement en néerlandais sous le titre *Het verdriet van België*, Amsterdam, 1983).

2. Sur ce qu'est et ce que fait la police, sur ses mythes et ses limites, nous renvoyons aux travaux fondateurs des sociologues et criminologues DOMINIQUE MONJARDET (*Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, Paris, 1996), EGON BITTNER (*Aspects of Police Work*, Boston, 1990), ROBERT REINER (*The politics of the Police*, Oxford 1986 pour la 1^{ère} édition) ou encore JEAN-PAUL BRODEUR (*Les Visages de la police. Pratiques et perceptions*, Montréal 2003).

3. JEROEN OLYSLAEGERS, *Wil*, Amsterdam, 2016. Il est intéressant de noter que la version française est parue sous le titre de *Trouble* (Paris, 2019). Le livre a également été traduit en anglais. Le film *Wil* a été réalisé en 2023 par Tim Mielants.

4. Série réalisée par Willem Wallyn. La série a été tournée en version bilingue, chaque acteur jouant dans sa langue.

5. Film réalisé par Fabien du Welz (2025).

6. Pour reprendre le vocabulaire policier en vigueur, donnant ensuite lieu à la rédaction d'un rapport répondant au nom de « compte-rendu d'événements extraordinaires du type modèle 5 ». À ce sujet, lire ARNAUD CHARON, *Inventaire des archives du Ministère de l'Intérieur. Police générale du Royaume. Rapports et comptes rendus d'événements extraordinaires, du type Modèle 5, 1941-1944*, Bruxelles, 2021.

ment méconnu des historiens. Si, nous le verrons, la situation s'est depuis améliorée, le champ historiographique doit encore être labouré sous de nombreux angles. Les raisons et les particularités de cette méconnaissance sont multiples et ont pu être, pour certaines, déjà présentées dans plusieurs synthèses internationales.⁷ Certaines d'entre-elles sont ainsi partagées au-delà des frontières et traditions académiques. Pour reprendre les mots de Jean-Marc Berlière, la police a longtemps été considérée comme un objet « sale » et politiquement marqué, peu digne d'intérêt. Les institutions policières ont pour leur part, longtemps entretenu un rapport particulier à l'histoire. Lorsqu'elle n'était pas un récit exclusivement institutionnel ou juridique, celle-ci ne pouvait être qu'égocentrée, ancrée dans la mémoire institutionnelle en vue d'insister sur une indispensable continuité historique, glorifiant les grandes figures, l'héroïsme tout en passant sous silence des périodes ou missions jugées plus délicates.⁸ Renforçant ce désintérêt, l'attention portée aux archives des polices a longtemps été limitée. Soit qu'elles soient restées dans le giron des institutions, souffrant de peu d'intérêt pour leur conservation ou d'un accès limité au nom d'hypothétiques impératifs de sécurité ou d'actualité des renseignements qui s'y trouvaient. Lorsqu'elles étaient disponibles, les sources ont souvent été mal utilisées, souffrant d'un manque de critique historique de base. Trop fréquemment, on les a considérées comme apportant simplement des renseignements sur tel

ou tel phénomène social. Il s'agit là d'une vision positiviste oubliant le caractère construit, sélectif et orienté des archives policières et les logiques spécifiques, qu'elles soient professionnelles ou administratives, du cycle de leur gestion-conservation-utilisation par les policiers ou les acteurs publics avec qui ces derniers interagissent.⁹

À ces explications générales, se rajoutent des particularités et des accentuations belges. Sans conteste, elles ont contribué à amplifier les logiques du développement tardif et partiel de l'historiographie policière au sein de cet espace.¹⁰ La première raison tient au contexte particulier de l'histoire récente des polices. La réforme de 1998-2001, ayant instauré la police intégrée à deux niveaux est la conséquence directe du déroulement de l'affaire Dutroux et l'aboutissement lointain de scandales successifs ayant occupé le débat public depuis la fin des années 1970. C'est à la fois une révolution copernicienne en termes de structures du système policier belge et un contexte de crise qui a entraîné un double phénomène. D'une part, dans un réflexe de défense face aux critiques, des polices ont pu se fermer à la transparence et à la réflexion critique¹¹, dans une logique de citadelle assiégée, doublée d'une perte de sources dans un contexte réformateur mené à marche forcée, débouchant sur des mesures très concrètes, comme par exemple des déménagements nombreux d'emprises territoriales des polices. D'autre part, cette séquence de crises/réformes a focalisé l'attention des recherches sur

7. Lire à ce propos, les travaux de JEAN-MARC BERLIÈRE dont « Archives 'interdites', archives 'spéciales'? Quelques réflexions à propos des archives policières », *Histoire@Politique*, 8, 2009, < <https://doi.org/10.3917/hp.008.0094> > ou « Histoire de la police. Quelques réflexions sur l'historiographie française », *Criminocorpus. Revue hypermédia*, 2008, < <https://doi.org/10.4000/criminocorpus.73> >. Lire aussi VINCENT MILLIOT, « Mais que font les historiens de la police? », in JEAN-MARC BERLIÈRE, CATHERINE DENYS, DOMINIQUE KALIFA & al. (dir.), *Métiers de police. Être policier en Europe, XVIIIe-XXe siècle*, Rennes, 2008, 9-34.

8. Pour l'ancienne gendarmerie belge, voir COMMANDEMENT CENTRAL DE LA GENDARMERIE, *Histoire de la gendarmerie*, 2 vol., Bruxelles, 1979-1980 et BENOÎT DUPUIS, JOCELYN BALCAEN, GUIDO DENIS, *La gendarmerie belge: souvenirs d'un corps d'élite*, Tournai, 2001 qui s'inscrivent dans la continuité de publications faites par des (anciens) gendarmes, notamment WILLY VAN GEET, *De gewapende lieden: 200 jaar rijkswacht*, Anvers, 1996, LOUIS PISART, *Histoire et organisation de la gendarmerie*, Bruxelles, 1967 et encore plus ancien, LOUIS SOURIE, *La gendarmerie belge: un aperçu historique*, Ninove, 1948.

9. ARNAUD-DOMINIQUE HOUTÉ, « La fabrique du procès-verbal dans la France du 19^e siècle: contribution à l'histoire de l'écrit administratif », *L'Atelier du Centre de recherches historiques. Revue électronique*, 5, 2009, < <https://doi.org/10.4000/acr.1488> >.

10. XAVIER ROUSSEAU, AXEL TIXHON, « Du sergent à verges à la profileuse: pistes pour l'histoire des polices dans l'espace belge, du Moyen Âge au 21^e siècle », in JONAS CAMPION (dir.), *Les archives des polices en Belgique. Des méconnues de la recherche?*, Bruxelles, 2009, 11-34.

11. Phénomènes à lier à la baisse progressive des financements alors disponibles auprès du ministère de l'Intérieur pour des projets de recherches touchant à l'étude de la sécurité.

la police du temps présent. Des ouvrages journalistiques, polémistes ou militants ont vu et voient toujours le jour.¹² Au contraire des historiens, peu présents dans le débat au moment des réformes, les sociologues et criminologues se sont alors largement emparés de l'objet policier à côté des juristes commentant et explicitant la nouvelle loi.¹³ Leurs perspectives se sont essentiellement enracinées dans une logique d'immédiateté, laissant de côté les apports de considérer les réalités policières sur la longue durée.¹⁴ De même, ces travaux ont le plus souvent négligé toute forme de réflexion sur les spécificités du temps et des rythmes de transformation de la police, au-delà de l'événement traumatique et exceptionnel de l'affaire Dutroux et de ses conséquences.

La seconde raison tient au contexte politique et institutionnel du pays. Les crises politiques d'une part, la fédéralisation en œuvre et toujours en cours de l'autre contribuent à donner un statut ambigu et donc difficile à appréhender à la police. Il faut en effet constater que dans les réformes successives de l'État, la police (et la justice) sont restées, pendant longtemps, en dehors des com-

pétences régionalisées, demeurant dans le seul giron du fédéral, dans l'esprit lointain des choix posés dans le pays en 1830 (autonomie locale) et confirmés lors de la réforme de 1998. Ce n'est que depuis quelques années qu'il existe une prise de conscience que la police pourrait être aussi matière à fédéralisation, alors que certaines de ses compétences ou de ses missions relèvent maintenant des régions. Si certaines réflexions sont menées dans le monde policier ou politique à ce sujet, elles restent encore discrètes et peu concrètes. Dans ce contexte politique fédéraliste particulier, la police est d'abord une réalité encore largement impensée, même si l'idée de police « régionale » n'est plus, depuis quelques années, complètement ignorée.¹⁵

Mais la police est également un objet de luttes et un argument servant un agenda politique différent que le simple exercice de la sécurité publique. Dans la capitale, au moindre fait-divers, le découpage territorial de la police à Bruxelles (fusion ou non des six zones actuelles de police) suscite l'instrumentalisation, le débat étant en réalité lié aux positionnements politiques autour du futur et des formes de la

12. Par exemple JOS VANDER VELPEN, JEAN-MARIE FLÉMAL, *Guère civil : de la gendarmerie à la police unique*, Anvers, 1998 ; LODE VAN OUTRIVE, *La nouvelle police belge : désorganisation et improvisation*, Bruxelles, 2005. On lira aussi le récent PHILIPPE ENGELS, THOMAS HAULOTTE, *Sale flic. Enquête dans les coulisses de la police belge*, Gerpinnes, 2023.

13. Notamment et sans exhaustivité THIERRY VANDENHOUTTE, *La réforme des polices en Belgique*, Bruxelles, 2000 ; MARLEEN EASTON, *De demilitariseren van de rijkswacht*, Bruxelles, 2001 ; PAUL PONSARS, SOPHIE DE KIMPE, *Consensusmania. Over de achtergronden van de politiehervorming*, Louvain, 2001 ; GEORGES DUHAUT, PAUL PONSARS, GEORGES PYL (dir.), *Voor verder onderzoek : essays over de politie en haar rol in onze samenleving/Pour suite d'enquête : essais sur la police et son rôle dans notre société*, Bruxelles, 2002.

14. Il n'existait que très peu de tentative d'histoire complète et sur la longue durée des polices en Belgique Outre le pionnier, toujours utile et inégal selon les périodes et objets, LODE VAN OUTRIVE, YVES CARTUYVELS & PAUL PONSARS, *Les polices en Belgique, Histoire socio-politique du système policier de 1794 à nos jours*, Bruxelles, 1991, Cyrille Fijnaut a réalisé plusieurs essais de synthèse. Utiles, ils restent généralistes et essentiellement basés sur des sources imprimées ou de seconde main. Lire notamment CYRILLE FIJNAUT, *Een kleine geschiedenis van de huidige organisatie van het Belgische politiewezen*, Arnhem, 1995.

15. À partir de 2011, Fernand Koekelberg, ancien commissaire général de la police intégrée, a été chargé de réfléchir sur une meilleure coopération entre la police fédérale et les régions. En 2017, mandaté par le ministre de l'Intérieur, celui-ci doit notamment veiller à proposer certaines rationalisations au sein des zones de police locale du côté francophone du pays, Brice De Ruyver, universitaire, se chargeant de ces discussions côté néerlandophone. Officiellement, il n'était question que de rationalisation et d'économies d'échelle mais certains avaient interprété cette mission comme une volonté de régionaliser la police belge, au détriment de son niveau fédéral. L'idée a encore été soulevée lors des négociations en vue de constituer un gouvernement fédéral de plein exercice durant le printemps et l'été 2020. Une note avortée issue de négociations entre la NVA et le PS mettait en avant cette idée de mieux adapter et gérer le fait policier au niveau des régions. Entre 2021 et 2023, la question a de nouveau été soulevée dans le cadre des états généraux de la police (SEGPOL) initiée par la ministre Verlinden. Lire à ce propos FRÉDÉRIC GONTIER, *Invitation à la fusion de zones de police. Prémisse d'une régionalisation des services de police*, mémoire de maîtrise en sciences politiques, UCLouvain, 2020 et *Staten-Generaal van de politie. Een blauwdruk voor de politie van de toekomst. États généraux de la police. Un plan pour la police du futur*, 2023, disponible sur < <https://www.cepinfo.be/wp-content/uploads/2023/04/Publicatie-SEGPOL-1.pdf> >.

région bruxelloise dans le système fédéral belge.¹⁶ À Anvers, les revendications récurrentes du bourgmestre Bart De Wever, relatives à de nécessaires particularismes ou spécificités de sa police, ne doivent pas seulement se lire comme les enjeux sécuritaires d'un port dans un monde globalisé ou comme des adaptations indispensables face à l'accroissement du trafic de drogue. C'est aussi une posture servant un projet politique plus large, posant notamment la question de la nécessité (ou non) de disposer d'une police fédérale dans le pays.¹⁷

La troisième raison tient à la situation difficile des archives des polices en Belgique. Elles ont longtemps été délaissées.¹⁸ Les causes en sont nombreuses. Outre les effets déjà cités de la réforme de 1998-2001, les effets des guerres, les réflexes de protection des sources ou des renseignements

accumulés sur la société et sur ce et ceux qui la menacent¹⁹, une gestion parfois hasardeuse et purement utilitariste des documents²⁰, il faut retenir d'autres éléments. Le caractère essentiellement local de la police instaurée en 1830, fait *de facto* dépendre les archives d'une majorité des corps de police du Royaume de celles des communes. Les situations locales sont donc très variables, selon les moyens et la volonté des communes. Il ne faut pas non plus oublier la tutelle militaire sur la gendarmerie, dont la gestion des documents sortait du cadre de la loi de 1955 sur les archives, avec les conséquences qui en ont découlé.

La situation s'est nettement améliorée ces dernières années, grâce notamment à des efforts initiés par des archivistes communaux²¹ et les archives de l'État. Depuis le début du 21^e siècle,

16. Comme le montre le retour à l'avant plan du débat et les premières réactions suite à l'accord de gouvernement « Arizona », du 31 janvier 2025, qui confirme cette volonté de fusion.

17. Une consultation rapide de la presse francophone (réalisée avant l'accord gouvernemental de janvier 2025) montre le caractère politique et sensible de la question. Voir par exemple, « Police métropolitaine bruxelloise: le CD&V et la N-VA soutiennent l'idée, 'privilegions l'opérationnel' répond DéFI », *La Libre*, 24 novembre 2017, < <http://www.lalibre.be/actu/politique-belge/police-metropolitaine-bruxelloise-le-cdv-et-la-n-va-soutiennent-l-idee-privilegions-l-operationnel-repond-defi-5a181e3ecd70fa5a0663fb4b> >; « Bruxelles: La fusion des zones de police ne répond à aucun besoin, estime Clerfayt », *DH-Les sports*, 14 juillet 2020, < <https://www.dhnet.be/regions/bruxelles/bruxelles-la-fusion-des-zones-de-police-ne-repond-a-aucun-besoin-estime-clerfayt-5f0da1f9d8ad5876c782cf6a> >; « Fusionner les zones de police? Vincent De Wolf, bourgmestre d'Etterbeek fulmine: Cela ferait ressurgir le monstre du Loch Ness », *DH- Les sports*, 7 octobre 2022, < <https://www.dhnet.be/actu/faits/2022/10/07/fusionner-les-zones-de-police-vincent-de-wolf-bourgmestre-detterbeek-fulmine-cela-ferait-ressurgir-le-monstre-du-loch-ness-N7W7XRBASZGEPOWCCUR4HG7FZU/> >; « Annelies Verlinden sur une fusion des zones de police bruxelloises: Pour moi, il n'y a pas de tabou, 7 sur 7, 23 juin 2022, < <https://www.7sur7.be/belgique/annelies-verlinden-sur-une-fusion-des-zones-de-police-bruxelloises-pour-moi-il-n-y-pas-de-tabou-a5710e3f/> >. Sur Anvers, on se reportera par exemple à « Bart De Wever veut un cadre légal pour recruter des policiers volontaires », *RTBF info*, 19 décembre 2017, < https://www.rtf.be/info/belgique/detail_bart-de-wever-veut-un-cadre-legal-pour-recruter-des-policiers-volontaires?id=9793820 > ou « Bart De Wever instrumentalise le secteur policier avec un faux phénomène pour fragiliser la ministre de l'Intérieur », *La Libre*, 26 août 2022, < <https://www.lalibre.be/belgique/societe/2022/08/26/la-consommation-de-droge-un-probleme-dans-la-police-monsieur-de-wever-exagere-EIZBZMKWOJDCRI24V7QOTTISZY> >. Lire aussi ÉVELIEN DE PAUW, MARLEEN EASTON, « Policing Antwerp and Brussels: Two of a kind? », in ELKE DEVROE ADAM EDWARD, PAUL PONSAERS (dir.), *Policing European Metropolises. The Politics of Security in City-Region*, Londres, 2017, 247-269.

18. Voir le constat dressé en 2009, lors d'une journée d'études. JONAS CAMPION (dir.), *Les archives des polices en Belgique. Des méconnues de la recherche?*, Bruxelles, 2009.

19. Nous renvoyons ici à des épisodes récents autour notamment de la volonté de la Sûreté de l'État de limiter l'accès à ses archives et de reprendre le contrôle de documents émanant de ses services au sein d'archives d'autres institutions belges. Voir à ce sujet les prises de position de l'Association des Archivistes francophones de Belgique en 2016. AAFB « Quand les documents classifiés seront détruits par la sûreté de l'État », 26 octobre 2016, < <https://www.levif.be/belgique/quand-les-documents-classifies-seront-detruits-par-la-surete-de-letat/> >. Le débat a connu de nouveaux développements à parti de 2020, lors de la préparation de la nouvelle législation relative aux modalités de déclassification des données classifiées. La loi sera finalement adoptée en 2022. Voir « Déclassification obligatoire des archives classifiées: de la fiction à la réalité », 29 novembre 2022, < <https://arch.arch.be/index.php?l=fr&m=actualites&r=toutes-les-actualites&a=2022-11-29-declassification-obligatoire-des-archives-classifiees-de-la-fiction-a-la-realite> >.

20. MADELINE JACQUEMIN, *Police. Rapport au Commissaire Général*, Bruxelles, 2007, rapport d'inspection inédit.

21. Il faut ici signaler la qualité et la richesse des fonds disponibles pour certaines villes du pays, de ce fait très présentes dans l'historiographie: Bruxelles (exploités par Benoît Majerus et Elie Teicher), Anvers (exploités par Margo De Koster et Antoon Vrints), La Louvière (mis en valeur et exploités par Thierry Delplancq). Il est évident qu'un relevé systématique des séries policières existant dans les archives communales serait d'un intérêt certain.

celles-ci ont pris le problème à bras le corps, tant en termes d'archives courantes²² que d'archives historiques. Grâce à une volonté politique de l'institution²³, des archives de la police des étrangers, de la gendarmerie, de la police judiciaire près les parquets, mais aussi de la Police générale du Royaume au sein du ministère de l'Intérieur ont pu être sauvées, classées, inventoriées et progressivement ouvertes à la recherche. Ces centaines de mètres linéaires qui attendent le chercheur offrent des perspectives nouvelles et stimulantes pour comprendre ce qu'est et ce que signifie faire la police dans l'espace belge du début du 19^e siècle à la fin du 20^e siècle.

II. Premiers bilans d'une double génération de recherche

Si pendant longtemps la police n'a pas été au cœur des priorités de la recherche historique en Belgique, la situation s'est progressivement transformée à partir des années 1990. Des chercheurs pionniers, à la suite de Luc Keunings dont les travaux portaient sur les multiples visages de la police bruxelloise du 19^e siècle²⁴, ont contribué à accrocher l'espace belge à une dynamique internationale, qui s'est appuyée sur les apports de la sociologie de la déviance pour construire une grille d'analyse pertinente, dépassant des perspectives strictement institutionnelles et mémorielles. Au-delà des seules

structures, la focale d'analyse s'est ainsi progressivement portée sur les missions et les pratiques effectives des policiers face à celles-ci, sur les policiers en tant qu'individus ou dans leurs relations sociales et politiques, sur les publics principaux avec lesquels la police interagit, dessinant ainsi un visage concret de la sécurité, entre comportements et populations à surveiller, punir ou protéger.

Le bilan actuel est un kaléidoscope pointilliste, offrant d'abord un aperçu global et synthétique de l'évolution du système policier et de ses composantes (polices communales, Sûreté de l'État et police des étrangers, gendarmerie, police judiciaire) dans sa diversité et ses grandes étapes.²⁵ À l'équation que constitue la coexistence de ces divers acteurs publics, Pieter Leloup a récemment pu rajouter un volet resté jusqu'alors dans l'ombre, à savoir celui de la sécurité privée et de la diversité des missions que ses entreprises exercent, entre enquêtes et gardiennage.²⁶ Un autre volet marqué par la délégation ou la concurrence de l'exercice du monopole légitime de la violence étatique est celui de l'exercice populaire de la police, récemment abordé par Antoine Renglet et Emmanuel Berger dans une perspective comparative pour le long 19^e siècle et qui mériterait encore de plus amples recherches pour l'espace belge.²⁷ Indispensables, de tels panoramas restent évidemment partiels, posant de nombreuses questions nouvelles.

22. Par la réalisation et la mise à jour de tableaux de tris destinés à la police locale et fédérale à partir de 2006.

23. Issus notamment de projets PAI (Just-his et Be-Just) et de projets Brain portant notamment sur les archives de l'immigration et de la police des étrangers, les archives de la justice coloniale ou sur l'histoire de la nationalisation policière. Pour plus de détails sur ces projets, se reporter à < <https://arch.arch.be/index.php?l=fr&m=nos-projets&r=projets-de-recherche> >.

24. Outre une série d'articles publiés à partir de la fin des années 1980, l'auteur a synthétisé ses recherches dans LUC KEUNINGS, *Les forces de l'ordre à Bruxelles au XIX^e siècle. Données biographiques illustrées sur les officiers de la police, de la garde civique et de la gendarmerie (1830-1914)*, Bruxelles, 2007 ; *Polices secrètes et secrets de police à Bruxelles au XIX^e siècle*, Bruxelles, Archives de la ville de Bruxelles, 2007 et *Des polices si tranquilles. Une histoire de l'appareil policier belge au XIX^e siècle*, Louvain-la-Neuve, 2009.

25. Outre les travaux déjà cités, l'entreprise collective la plus récente est JONAS CAMPION, MARGO DE KOSTER, LUC KEUNINGS, BENOÎT MAJERUS, XAVIER ROUSSEAU, FRANÇOIS WELTER, « L'appareil policier en Belgique (1830-2010) », in MARGO DE KOSTER, DIRK HEIRBAUT, XAVIER ROUSSEAU (dir.), *Tweehonderd Jaar Justitie. Historische Encyclopedie van de Belgische Justitie. Deux siècles de justice. Encyclopédie historique de la justice belge*, Bruges, 2015, 385-419.

26. PIETER LOLOUP, *De ontwikkeling van de private bewakingssector in België (1907-1990) : een historisch-criminologisch perspectief op recente transitie in de veiligheidszorg*, thèse de doctorat en criminologie, UGent, 2019. Lire aussi DAVID CHURCHILL, DOLORES JANIEWSKI, PIETER LOLOUP, *Private Security and the Modern State. Historical and Comparative Perspectives*, Londres, 2020.

27. ANTOINE RENGLLET, EMMANUEL BERGER (dir.), *Popular Policing in Europe, 18th-20th Century*, numéro spécial *Rechtskultur. Zeitschrift für Europäische Rechtsgeschichte*, 8, 2019.

À une échelle plus limitée, certains lieux, moments ou institutions ont ensuite été étudiés de manière plus fine. Interrogeant la normalité et l'exceptionnalité du travail des polices, des moments charnières, de transition ou de crises ont été plus largement analysés. Ce tropisme sur les crises ou sur le scandale – à comprendre dans le sens d'affaires et de controverses²⁸ – impliquant des polices/des policiers s'explique par trois facteurs complémentaires : leur rôle de révélateur des inflexions ou continuités dans les logiques policières ; ce faisant, leur rôle de révélateur non seulement de l'exceptionnel mais également des pratiques ou réalités qui prévalaient avant ce moment charnière et enfin, la documentation qui existe sur ces épisodes. Les archives à leur propos sont en effet souvent abondantes. D'une part, une production documentaire plus importante résulte des débats et des logiques administratives de justification ou de contrôle qui prévalent au sein des institutions. D'autre part, ces documents ont pu être mieux conservés car jugés « exceptionnels » et/ou nécessaires pour justifier les comportements posés. Suivant une trame chronologique, les modalités du lent passage vers la police contemporaine caractérisée comme toujours plus spécifique, institutionnalisée et procédurale, autour de la fin du 18^e siècle puis lors du régime français a fait l'objet de travaux, essentiel-

lement pour les espaces urbains.²⁹ La séquence de transitions entre régime français, Royaume des Pays-Bas et la Belgique indépendante a donné lieu à des travaux d'étudiants pour ce qui concerne la gendarmerie.³⁰ Les occupations de guerre ont mobilisé les chercheurs. Dans une perspective diachronique, Benoît Majerus a longuement étudié la police bruxelloise durant les deux guerres mondiales³¹, tandis que Jonas Campion s'est intéressé à la gendarmerie face à Seconde Guerre mondiale, de l'avant à l'après-guerre (notamment les transitions de la Libération), comparant également le devenir et les dynamiques observables au sein de la gendarmerie belge à celles en œuvre en France et aux Pays-Bas.³²

La question des échelles géographiques est centrale pour comprendre comment le territoire belge est policé. La diversité des situations locales a été bien mise en évidence, au regard des spécificités de chaque espace urbain que ce soit par les travaux déjà cités sur Bruxelles ou les travaux sur la police d'Anvers et ses rapports au caractère portuaire de la ville au 19^e siècle.³³ Au-delà du fait urbain, la police des campagnes a été envisagée au prisme du travail de contrôle des étrangers, plus discrètement de la présence des gardes champêtres³⁴ et évidemment de la gendarmerie.³⁵ Cette même

28. Pour reprendre leur formalisation par Boltanski notamment. LUC BOLTANSKI, ELISABETH CLAVERIE, NICOLAS OFFENSTADT, STÉPHANE VAN DAMME (dir.), *Affaires, scandales et grandes causes. De Socrate à Pinochet*. Paris, 2007.

29. CATHERINE DENYS, *Police et sécurité au XVIII^e siècle dans les villes de la frontière franco-belge*, Paris, 2002 et *La police de Bruxelles entre réformes et révolutions (1748-1814). Police urbaine et modernité*, Turnhout, 2013 ; ANTOINE RENGLÉ, *Polices, villes et sécurité sous la Révolution et l'Empire. L'ordre public urbain dans l'espace belge, 1780-1814*, Rennes, 2021.

30. FRÉDÉRIC DEVIN, *Le maintien de l'ordre dans la province de Namur (1814-1830). Héritages français et adaptation hollandaise*, mémoire de licence en histoire, UCL, 2004 ; NICOLAS VAN EYKEN, *De la Gendarmerie impériale à la Maréchaussée royale. L'organisation de la maréchaussée dans les provinces méridionales du royaume des Pays-Bas entre 1814 et 1816*, mémoire de licence, UCL, 2006.

31. BENOÎT MAJERUS, *Occupations et logiques policières. La police bruxelloise en 1914-1918 et 1940-1945*, Bruxelles, 2008.

32. JONAS CAMPION, *Les Gendarmes belges, français et néerlandais à la sortie de la Seconde Guerre mondiale*, Bruxelles, 2011.

33. MARGO DE KOSTER, « Routines et contraintes de la police urbaine à Anvers 1890-1914 », in JEAN-MARC BERLIÈRE, CATHERINE DENYS, DOMINIQUE KALIFA, VINCENT MILLIOT (dir.), *Métiers de police : être policier en Europe, XVIII^e-XX^e siècle*, Rennes, 2008, 345-362 ; MARGO DE KOSTER, BARBARA DERUYTER, ANTOON VRINTS, « Police-public relations in transition in Antwerp, 1840s-1914 », *European Review of History : Revue européenne d'histoire*, 25/1, 2018, 147-165 ; MARGO DE KOSTER, ANTOON VRINTS, « Dimensions territoriales du contrôle policier et des rapports 'police-public' : mutations au courant du XIX^e siècle dans la ville d'Anvers », in JONAS CAMPION (dir.), *La police locale en Belgique : sociohistoire d'une institution, d'un concept et de pratiques*, Bruxelles, 2020, 55-74 (*Cahiers du GEPS*, 4). ANTOINE RENGLÉ, « Police urbaine et activités portuaires à Anvers au temps de Napoléon (1796-1816) », *Revue d'histoire maritime*, 30/1, 2021, 97-112.

34. DIETER BRUENEEL, « Rurale eigendomsdismidrijven in het gerechtelijk arrondissement Brugge (1845-1895): een sociaalhistorische conflictanalyse », *Handelingen van het Genootschap voor Geschiedenis te Brugge*, 154/1, 2017, 99-153.

35. AXEL TIXHON, « L'essor de la gendarmerie belge et la mesure de la criminalité au 19^e siècle », in JEAN-NOËL LUC (dir.), *Gendarmerie, État et Société au 19^e siècle*, Paris, 2002, 459-472.

gendarmerie, la Sûreté publique ou la police judiciaire près les Parquets sont des institutions qui permettent de réfléchir à une échelle nationale et internationale. Sur l'axe de la centralisation/décentralisation policière, elles éclairent notamment les stratégies des gouvernements face à l'autonomie locale des bourgmestres³⁶, et le lent processus de nationalisation et de coordination centrale de l'action sécuritaire. Elles permettent également de comprendre les artifices des gouvernements successifs pour limiter autant que possible le contrôle parlementaire de la force publique. Ces institutions nationales de police sont aussi au cœur de la coopération policière qui naît et se développe dès la fin du 19^e siècle, dans la lutte contre le danger anarchiste, révolutionnaire, le contrôle des étrangers ou plus tardivement, des criminels de droit commun.³⁷ Cette même coopération est aussi un lieu d'échange de pratiques et de savoir. Enfin, la police coloniale est un champ qui commence à être balisé, notamment grâce aux travaux d'Amandine Lauro sur les villes congolaises³⁸ ou de Benoît Henriët sur l'usage de la Force publique dans la gestion des plantations rurales.³⁹

De l'institution définie par son emprise territoriale à l'individu qui y évolue, certains grands noms

d'acteurs policiers ont également pu être étudiés. La figure la plus emblématique et controversée est sans conteste celle de Fernand Louwage et de ses multiples casquettes. Il traverse véritablement une bonne partie du vingtième siècle, de la Sûreté militaire à la police judiciaire en passant par la Commission internationale de police criminelle autour des guerres mondiales.⁴⁰ D'autres personnalités, moins connues ont pu être envisagées, éclairant des perspectives plus locales. Luc Keunings a rédigé de nombreuses notices biographiques de policiers bruxellois du 19^e siècle⁴¹, tandis que Thierry Delplancq a mis en évidence l'intérêt du parcours et des conceptions originales de l'ordre portées par le commissaire Lorent à la Louvière durant les années 1980.⁴²

Enfin, l'historiographie a déjà pu souligner la diversité des fonctions exercées par les polices, au-delà des grandes catégories de tâches que lui sont accolées. La police judiciaire (répression du crime), la police administrative (maintien et garantie de l'ordre public), la police de défense des institutions ou, pour reprendre d'autres grilles d'analyse, la police des armées, la police quotidienne ne sont en réalité que des catégories bien génériques.⁴³ Selon les contextes, les policiers concer-

36. Notamment face à l'apparition d'élus locaux et de bourgmestres de gauche, dans les régions industrielles du pays, souvent accusés de tolérance ou de laxisme sécuritaire, notamment face aux manifestations ou aux grèves.

37. JONAS CAMPION, « Des espaces 'exceptionnels' à sécuriser : éléments d'histoire de la cohabitation policière à la frontière franco-belge (20^e - 21^e siècles) », *Carnets de Géographes*, 15, 2021, *Les dimensions spatiales du maintien de l'ordre*, < <https://journals.openedition.org/cdg/6903> >. Lire aussi les chapitres concernant la coopération dans DAVID SOMER, *Former à la lutte contre le crime. L'École de Criminologie et de Police Scientifique de Bruxelles, entre magistrats, experts et policiers (1919-1992)*, thèse de doctorat en histoire, UCLouvain, 2022 et FRANÇOIS WELTER, *La police judiciaire près les parquets en Belgique (1919-1952). Une police décentralisée, moderne et politique*, thèse de doctorat en histoire, UCLouvain, 2022.

38. AMANDINE LAURO « Maintenir l'ordre dans la colonie-modèle. Notes sur les désordres urbains et la police des frontières raciales au Congo Belge (1918-1945) », *Crime, Histoire & Sociétés/Crime, History & Societies*, 15/2, 2011, 97-121 et « Suspect Cities and the (Re)Making of Colonial Order: Urbanization, Security Anxieties and Police Reforms in Postwar Congo (1945-1960) », in JONAS CAMPION, XAVIER ROUSSEAU (dir.), *Policing New Risks in Modern European History*, Basingstoke, 2016, 57-85.

39. BENOÎT HENRIËT, « Ordering the Wetlands. Police and legitimate violence in the Leveville concession. Belgian Congo (1911-1920) », in EMMANUEL BLANCHARD, MARIEKE BLOEMBERGEN & AMANDINE LAURO (dir.), *Policing in Colonial Empire. Cases, Connections, Boundaries (ca. 1870-1950)*, Bruxelles-Berne, 2017, 41-62.

40. CYRILLE FIJNAUT, « Florent Louwage 1888-1967 », in CYRILLE FIJNAUT (dir.), *Gestalten uit het verleden : 32 voorgangers in de strafrechtwetenschap, de strafrechtpleging en de criminologie*, Deurne, 1993, 195-209; DAVID SOMER, « Florent-Édouard Louwage, acteur de la professionnalisation policière (1888-1967) », in JONAS CAMPION (dir.), *Organiser, réformer, agir. Réformer et adapter les polices en Belgique (18^e-21^e siècles)*, Louvain-la-Neuve, 2017, 97-114.

41. LUC KEUNINGS, *Les forces de l'ordre à Bruxelles au XIX^e siècle. Données biographiques...*

42. THIERRY DELPLANCQ, « La police de La Louvière et le Commissaire Lorent. Quand la Roche tarpéienne côtoie le Capitole », in JONAS CAMPION (dir.), *Organiser, réformer, agir. Réformer et adapter les polices en Belgique (18^e-21^e siècles)*, Louvain-la-Neuve, 2017, 115-130.

43. Nous faisons ici référence à la typologie dressée par DOMINIQUE MONJARDET dans *Ce que fait la police...* qui est toujours largement efficiente.

nés, les périodes, ces grandes missions recouvrent une gamme très large de tâches, et surtout de manières de les exercer. Être policier, faire la police, exercer des fonctions policières sont donc des concepts fuyants, car ouverts et non répétitifs. Leurs déclinaisons spatiales, temporelles, humaines ou institutionnelles donnent à voir, au-delà de ce que disent les textes réglementaires, un nuancier presque sans fin auquel l'observateur doit être attentif.

Des recherches ont pu démontrer le caractère à la fois "couteau suisse" et "bonne à tout faire" des polices, face aux besoins de leurs tutelles, de la population ou d'autres administrations publiques.⁴⁴ La police est ainsi à la fois une police de l'hygiène, une police des familles, une police de services divers et d'interventions informelles, évoluant dans un espace gris, plus ou moins délimité par son degré d'initiative, son autonomie et ses contraintes hiérarchiques. Omniprésente, cette situation prend une acuité nouvelle en période de crises supposées, lorsque l'on pense que les moyens disponibles pour garantir l'ordre sont insuffisants, nécessitant choix et priorisation des tâches exercées. Des chercheurs ont ensuite pu envisager des missions plus précises et ce faisant, les liens spécifiques entre policiers et certaines catégories de populations. Par exemple, mettant en perspective l'image d'une Belgique terre d'ac-

cueil dès le 19^e siècle, le contrôle des étrangers, le rôle de la police dans le développement et la construction d'un sentiment antisémite ou l'attitude des policiers face aux populations juives entre 1930 et 1950 ont été largement étudiés.⁴⁵ Dans un autre domaine, la police des manifestations est une autre fonction policière qui commence à être bien connue, sur la longue durée.⁴⁶ Outre le travail toujours indispensable de Keunings pour le Bruxelles du 19^e siècle, la récente thèse d'Elie Teicher, bien qu'elle se concentre sur la période 1965-1985, constitue l'état de situation le plus complet sur le 20^e siècle. Une de ses qualités est que l'auteur envisage des perspectives mettant en relation l'action des différents services de police impliqués dans les manifestations ou les troubles survenus.⁴⁷ Le travail de police judiciaire est également relativement bien connu. Sur base des statistiques judiciaires notamment, Axel Tixhon a pu démontrer la montée en puissance de la gendarmerie en la matière au long du 19^e siècle. Les récentes thèses de François Welter et David Somer, complémentaires à bien des égards, éclairent à la fois la difficile institutionnalisation de la fonction et l'expertise professionnelle qui la sous-tend.⁴⁸ Le premier met en évidence la difficile création d'une identité particulière de « policier judiciaire », le second l'ambition et le désenchantement d'une institution voulue comme le creuset de la formation, de la recherche et de l'expertise de la police

44. Voir notamment l'édition des registres de police de Namur, sous le régime français, qui montre la diversité des missions exercées. ANTOINE RENGLÉ, AXEL TIXHON, *Un commissaire de police à Namur sous Napoléon. Le registre de Mathieu de Nantes (10 vendémiaire an XIII - 28 août 1807)*, Louvain-la-Neuve, 2013.

45. EMMANUEL DEBRUYNE, « De la politique de tolérance et de ses variations. La Belgique et l'exil des Juifs (janvier 1933-septembre 1939) », in RUDI VAN DOORSLAER (dir.), *La Belgique Docile. Les autorités belges et la persécution des Juifs en Belgique durant la Seconde Guerre mondiale*, Bruxelles, 2007, t.1, 59-118; TORSTEN FEYS, « From queen of seaside resorts to expulsion corridor: monitoring the entry, stay, and expulsion of foreigners in Ostend (1838-1914) », *Journal of Tourism History*, 12/2, 2020, 213-226; YASMINA ZIAN, *Un antisémitisme ordinaire : représentations judéophobes, pratiques policières*, Bruxelles, 2023; voir également l'article de MAÏTÉ VAN VYVE, dans ce numéro.

46. Nous traitons ici l'aspect policier des choses. Sur les répertoires d'action protestaire, lire par exemple GITA DENECKERE, *Sire, het volk mort: sociaal protest in België (1831 – 1918)*, Antwerpen, 1995.

47. ÉLIE TEICHER, *Polices, protestataires et manifestations violentes. Une histoire de la contestation de rue en Belgique (1965-1985)*, thèse de doctorat en histoire ULiège-ULorraine, 2023. On complètera géographiquement, chronologiquement et institutionnellement cette thèse avec ANTOON VRINTS, *Het theater van de straat: publiek geweld in Antwerpen tijdens de eerste helft van de twintigste eeuw*, Amsterdam, 2011; JONATHAN L'ENTRÉE, *La gestion du maintien de l'ordre en 1950 en Belgique sous l'œil de la police judiciaire près le parquet du procureur du Roi de Bruxelles et de la gendarmerie*, mémoire de maîtrise en histoire, UCLouvain, 2014 et JONAS CAMPION, « Maintaining Law and Order in a Democratic and Polarised country: the Belgian Gendarmerie between 1918 and 1957 », *The Journal on European History of Law*, t.6, 1, 2015, 68-76. Des travaux sont encore ouverts sur la gestion de certains sous-groupes spécifiques (et très contemporains), notamment dans la seconde moitié du vingtième siècle, à partir des nouveaux fonds d'archives de la gendarmerie récemment classées par les AGR.

48. Cf. Supra.

technique et scientifique, *l'École de criminologie et de police scientifique* de Bruxelles. Ces deux chercheurs ont entrepris avec d'autres d'ouvrir le chantier de l'élaboration d'une police scientifique et technique qui fête son centenaire (1925) mais attend encore une étude approfondie.⁴⁹ De son côté Jan Julia Zurné⁵⁰ s'est intéressée aux enjeux de la police judiciaire en période de crise politique, à travers le travail du Parquet de Bruxelles durant la Seconde Guerre mondiale face à la résistance. Sous occupation étrangère, la signification du crime est changeante, puisque des actes hors-la-loi peuvent prendre une signification politique et patriotique. Entre légalité et légitimité, les Procureurs du Roi et les policiers judiciaires sous leurs ordres ont à évoluer dans un contexte difficile, sous la pression de l'occupant allemand.

Ce rapide bilan de l'état des connaissances sur l'histoire des polices en Belgique montre que la situation a bien évolué ces dernières années, au carrefour d'une dynamique historiographique internationale, d'un contexte national spécifique et d'un important effort archivistique. Au final, la police n'est plus une totale inconnue, ou le faire-valoir utilitariste de questions historiques jugées plus nobles. Elle est devenue un objet d'études en soi. On connaît mieux ses missions, ses fonctions et surtout les interactions que les différentes polices belges entretiennent dans l'espace social. Réels, les apports de l'historiographie n'en sont pourtant encore que partiels. Ils ne constituent à notre sens que des prémisses rendant possibles le renouvellement et l'élargissement des perspectives d'analyse. Dans la troisième partie de ce texte, nous nous proposons d'ébaucher une esquisse de ce vers quoi pourrait tendre la recherche dans les années futures, en discutant simultanément les enjeux problématiques, méthodologiques et archivistiques qui sous-tendent un tel programme.

III. Les futurs possibles d'une triplette : polices, ordre et sécurité publique

De manière très classique, le futur de la recherche en histoire des polices s'envisage d'abord en systématisant les acquis des travaux en cours, grâce à l'ouverture récente de nombreux gisements documentaires. Le cadre d'interprétation doit considérer le champ de l'ordre public (ses espaces, ses publics, ses acteurs) comme une fonction caractéristique d'une société étatique. En quoi les rapports entre policiers et citoyens, en temps de crise ou au quotidien, révèlent les conceptions de l'autorité et de la liberté, du public et du privé, de l'ordre et du désordre? Comment ces conceptions varient-elles dans le temps, l'espace ou la nature de la gouvernamentalité propre à chaque État?

Ne nous attardons pas sur la nécessité d'une véritable histoire basée sur des sources, systématique et dépassionnée, des crises récentes où la police a été impliquée, des CCC, aux Tueurs du Brabant, sans oublier l'affaire Dutroux. Face à la diversité policière belge, il est également tentant de s'approprier de nouvelles études de cas permettant d'en comprendre les variations. Au-delà de la police rurale, on plaidera pour une attention accrue portée à l'histoire des polices des villes de moyenne importance, permettant de nuancer les réalités déjà observées dans les grands centres politiques ou économiques. Les régions ayant des statuts particuliers, comme les voies de communication, les réseaux ferrés, les zones portuaires et aéroportuaires, les frontières constituent aussi des réalités spécifiques à considérer. Au-delà de la présence d'acteurs particuliers de la police, ils représentent des situations originales, au carrefour de dynamiques multiples. Dans le cas des frontières, il faut ainsi considérer la manière dont au fil du temps, enjeux de sécurité publiques et de sécurité nationale se superposent et se renforcent.⁵¹

49. XAVIER ROUSSEAU, DAVID SOMER, FRANÇOIS WELTER, « Une histoire de la police scientifique en Belgique. Photographie d'identification et laboratoires de police judiciaire (1830-1999) », in LAURENCE DRUEZ, XAVIER ROUSSEAU (eds.), *Scènes de crimes. La photographie policière, témoin de l'enquête judiciaire*, Bruxelles, 2023, 60-95.

50. JAN JULIA ZURNÉ, *Tussen twee vuren. Gerecht en verzet tijdens de Tweede Wereldoorlog*, Tiel, 2017.

51. Sur la notion de frontières et ses conséquences multiples, BENOÎT VAILLOT, *L'invention d'une frontière entre France et Allemagne, 1871-1914*, Paris, 2023.

En matière d'approche institutionnelle, l'histoire tourmentée de la centralisation policière, tout comme les tensions de la spécialisation progressive des polices restent à écrire de manière systématique. Quelles sont les conditions et modalités d'apparition ou de suppression de groupes ou d'unités en charge de missions particulière au sein d'une police? Que nous apprennent-elles de la perception et conception de l'exercice de l'ordre à une époque précise? La diversité des champs d'intervention de la police constitue un autre axe intéressant à étudier sur le temps long: systématisation de l'étude de la police des familles et des jeunes⁵², police et santé mentale, police des événements «festifs» ou sportifs, gestion des loisirs, police de la route n'en sont que quelques exemples parmi d'autres.

Historiciser les comportements policiers est également une avenue prometteuse. La signification et les limites de la zone grise policière, cette part d'appréciation personnelle, de latitude et d'autonomie dans le travail mené⁵³ mérite ainsi d'être approfondie selon les institutions, les lieux et les contextes. Dans quelle mesure notamment le caractère militaire des gendarmes face aux polices civiles, les changements dans la formation des policiers au cœur du lent processus de leur professionnalisation mais aussi les lieux d'intervention sont-ils des éléments pertinents à considérer pour appréhender cette notion? On pourra aussi aborder l'histoire ou la généalogie de comportements policiers aujourd'hui largement discutés. Prenons

comme seul exemple l'articulation entre engagement et désengagement policier⁵⁴ face aux missions qui leurs sont confiées, à savoir leur propension à accepter ou non de les exécuter et des stratégies et justifications mises en avant dans ce but.

Cette conception oblige à élargir l'observation. Au-delà de l'institution policière, il est légitime de déplacer le curseur vers une histoire plus globale et pensée sur la longue durée, des notions d'ordre et de sécurité publique dont les polices ne seraient en réalité qu'un élément parmi d'autres. Pour le dire simplement, il est possible d'étudier l'ordre et la sécurité comme un champ structurant de la société, construit tant sur des idéologies, des perceptions, des représentations au-delà des seuls événements, issue de la rencontre d'attentes, de possibles, de revendications et d'intérêts des groupes et acteurs qui y interagissent et parfois s'opposent. Ordre et sécurité deviennent alors à la fois des objets de pratiques publiques et des objets experts, intellectuels ou médiatiques qui révèlent les tensions et accords en œuvre dans l'espace public. Dans un anachronisme méthodologique assumé quant à l'usage du terme, il s'agit de considérer l'ordre et la sécurité dans une perspective globale, comme de véritables politiques publiques, en mobilisant concepts et méthodes issus des sciences politiques et de la sociologie de l'action publique contemporaine. En même temps, il faut réussir à comprendre les tenants et aboutissants de ces objets de recherche, puis établir une chronologie fine, détaillant le passage d'une définition informelle et pragmatique de

52. Dans la continuité de MARGO DE KOSTER, «Negotiating Controls, Perils and Pleasures in the Urban Night: Working-Class Youth in Early-Twentieth Century Antwerp», *Criminological Encounters*, 3/1, 2020, 32-49.

53. JEAN-PAUL BRODEUR, «La police: mythes et réalités», *Criminologie*, 17/1, 1984, 9-41; DIDIER FASSIN, «Pouvoir discrétionnaire et politiques sécuritaires. Le chèque en gris de l'État à la police», *Actes de la recherche en sciences sociales*, 21-202, 2014, 72-86.

54. Ce phénomène, que l'on peut définir comme une stratégie de protection des policiers face à la crainte de critiques ultérieures sur leur comportement est présenté par certain comme étant un phénomène contemporain et inédit. Il mérite au contraire d'être historicisé, tant il est évident qu'il n'a pas fallu attendre ces dernières années pour voir des policiers préférer ne pas agir pour telle ou telle raison. Sur ce sujet, lire un point de vue québécois, développé au sein de l'École nationale de police de la province, < <https://www.enpq.qc.ca/nouvelles/visualiser-nouvelles/le-desengagement-policier-present-au-quebec#:~:text=Qu'est%2Dce%20que%20le,qu'ils%20auraient%20d%C3%BB%20intervenir> >.

l'exercice de la sécurité, vers des politiques formalisées⁵⁵, structurant actuellement une large partie du débat public, pour replacer ensuite les polices au cœur de cette équation redéfinie. En transposant à la sécurité publique le concept de sécuritisation initialement développé dans le champ des relations internationales pour analyser les dynamiques de construction d'un enjeu ou d'un événement comme problème politique nécessitant une action publique particulière⁵⁶, il faut ensuite comprendre les modalités et les acteurs qui permettent que des réalités deviennent, demeurent ou au contraire, perdent la légitimité qui en font des problèmes de sécurité nécessitant d'agir à leur encontre au sein de l'espace public. Autrement dit, il s'agit de relever les évolutions du cadre d'action policière depuis la « *Policey* » du seizième siècle, passant de considérations pragmatiques à des cadres doctrinaux imposés aux policiers dans leur action, par exemple la gestion négociée de l'espace public.

Un renouvellement par des temporalités différenciées et des imbrications d'échelles

Sans conteste, *temps* et *échelles* constituent des catégories centrales pour comprendre la sécurité comme fait social et historique. Repenser la chronologie signifie repenser les événements aux prismes d'une lecture croisée des logiques politiques, sociales, économiques, professionnelles (mondes policiers, du droit, de l'administration) et d'en confronter les rythmes et points d'inflexion. Il faut voir comment ces différentes chronologies s'articulent dans la construction des discours et

pratiques de sécurité. Même en considérant le seul plan de la réponse publique à la demande d'ordre, il faut constater comment les chronologies sont multiples et s'appuient en réalité sur des registres différents, témoignant ainsi du caractère en réalité multiple de cette réponse. Faut-il considérer en priorité les temps législatifs ou réglementaires, les temps des idées, des doctrines ou conceptions définissant l'(in)sécurité, celui de la vie administrative ou bien le temps des acteurs, autour d'une approche générationnelle des agents de l'État?

Ces approches constituent une manière intéressante de revenir sur la signification du temps en matière de sécurité. Force est en effet de constater que celle-ci se construit dans une dialectique permanente avec le temps. Depuis la conceptualisation de la notion de « *Policey* », la diversité des temps est au cœur de toute action sociale. Les temporalités de l'événement, de la conjoncture et de la structure sont « incorporées à l'action ». La chronologie y est un critère prépondérant. En effet, plusieurs arguments récurrents en matière d'ordre se construisent par rapport à la temporalité. Pensons au supposé besoin de moderniser les polices pour répondre à une criminalité présente en constante transformation, pour garantir le futur. Souvent déclarative, cette supposée modernisation doit être déconstruite. Pensons encore à l'omniprésente définition du temps présent, décrit comme une période période offrant une situation « jamais vue auparavant » (en réalité, perception limitée à ce dont il est possible de se souvenir individuellement ou collectivement) en termes de violences ou de crimes commis, exigeant des mesures fortes et particulières.

55. Politiques qui s'expriment actuellement en Belgique par le biais des notes cadres sur la sécurité (articulée autour du concept de sécurité intégrale, depuis 2004) puis de plans nationaux de sécurité, eux-mêmes déclinés en plans zonaux de sécurité (adaptés tous les trois ans). YVES CARTUYVELS, PHILIPPE MARY, « Politiques de sécurité en Belgique : les limites d'une approche de proximité », *Déviance et Société*, 2002, 26/1, 43-60 ; VINCENT SÉRON, SYBILLE SMEETS, MARCEL SMITS & CARROL TANGE, *Police de proximité. Un modèle belge entre questions et pratiques*, Bruxelles, 2004 ; CLAUDE BOTTAMEDI, *Quand la police locale fabrique la sécurité*, thèse de doctorat en sciences politiques, UCLouvain, 2014 ; ALICE CROQUET, *Quand le plan zonal de sécurité rencontre la police locale. Analyse sociologique du processus de traduction d'un artefact d'action publique*, thèse de doctorat en sociologie, ULiège, 2016.

56. BARRY BUZAN, OLE WAEVER, JAAP DE WILDE, *Security : A New Framework for Analysis*, Boulder, 1998. Voir également MARC SCHUILLENBURG, *Orde in veiligheid*, Amsterdam, 2012 et THIERRY BALZACQ, « Théories de la sécuritisation, 1989-2018 », *Études internationales*, 49/1, 2018, 7-24.

Deux pistes sont à privilégier pour renouveler l'approche chronologique. En termes épistémologiques, le temps récent ou le passé immédiat ne peuvent être négligés. Notamment parce que police et sécurité sont devenus des préoccupations spécifiques des sociétés contemporaines. Ce temps doit être envisagé dans une perspective d'histoire immédiate, en renforçant notamment un dialogue qui ne peut être que fécond avec la criminologie et la sociologie, mais aussi avec les acteurs et décideurs contemporains de l'exercice de l'ordre. L'histoire doit se concevoir ici dans la cité, au service d'un débat public. Il est légitime et nécessaire de dialoguer avec des militants, le monde associatif, des décideurs politiques, des policiers ou fonctionnaires sur des sujets régaliens et au cœur de l'exercice démocratique.

En termes méthodologiques, l'histoire de la sécurité contemporaine pose des défis quant aux sources à susciter et/ou à conserver. Si historiens et archivistes collaborent, les possibilités et opportunités sont ici nombreuses. Les images animées (de fiction, pédagogiques ou documentaires) constituent encore un domaine en friche pour ces domaines de recherche. Il en est de même des sources, informations, discours publiés sur les réseaux sociaux, notamment autour des initiatives de *Copwatching*⁵⁷, de journalisme de rue ou de dénonciations d'abus réels ou supposés des acteurs de l'ordre. Mais cela recouvre aussi les formes nouvelles de la communication officielle des institutions de la sécurité envers la population (prévention, transmission d'information en direct, formes de réactivité mises en œuvre face à des évé-

nements extraordinaires). Le travail mémoriel ou patrimonial menés au sein de communautés informelles virtuelles, notamment d'anciens policiers est également une source à considérer.⁵⁸ La récolte ou moissonnage de ces données numériques reste à penser, au quotidien ou lors d'événements exceptionnels, demandant ici anticipation, réactivité et maîtrise d'outils informatiques dédiés.⁵⁹ Malgré ses défis (connus), l'histoire orale est une évidence qu'il faut développer, ses opportunités ayant été déjà discutées et ses apports démontrés.⁶⁰ En Belgique, on ne peut que souhaiter voir se multiplier des initiatives, notamment autour des acteurs des années 1990 qui commencent à disparaître ou à prendre leur retraite. Plus récemment, des campagnes de recueils de témoignages d'acteurs de l'ordre face aux attentats de 2016 ou à la crise COVID pourraient constituer le point de départ de nombreux travaux. Effet annexe non négligeable, cette démarche orale permettra aussi de mettre à jour des archives privées, non seulement de grandes figures ou de personnalités mais aussi d'acteurs intermédiaires et de terrain. Ici aussi, leur conservation doit être envisagée.

Repenser les *lieux* de la sécurité et des insécurités est également, à trois niveaux, une gageure autant qu'une promesse. D'abord, il faut s'interroger sur ce que les questions de sécurité et d'insécurité font au territoire national et notamment comment celui-ci est redéfini et recatégorisé par l'action publique en la matière. Entre zones estampillées comme étant de « non-droit » ou criminogènes, quartiers prioritaires nécessitant des politiques spécifiques (que l'on pense au développement des

57. Par exemple l'Observatoire des violences policières en Belgique (< <https://obspol.be/> >) ou le site Police Watch (< <https://policewatch.be/page> >)

58. Nous pensons notamment aux divers groupes d'anciens policiers et gendarmes, publiant et identifiant photos, archives, témoignages et souvenirs sur les réseaux sociaux.

59. Sur ce sujet et ses difficultés, voir les travaux de Frédéric Clavert autour du Centenaire de la Première Guerre mondiale, notamment FRÉDÉRIC CLAVERT, « Le Centenaire et les nouveaux médias », in Arndt Weinrich, NICOLAS PATIN (dir.), *Quel Bilan Scientifique pour le Centenaire de 1914-1918 ?*, Paris, 2022, 463-492. Il va sans dire que la question de la sauvegarde des données est d'autant plus prégnante après le changement de propriétaire de X/Twitter et la politique erratique, menée par Elon Musk face à l'application et l'accès aux outils disponibles pour en exploiter les données.

60. JEAN-MARC BERLIÈRE, RENÉ LEVY (dir.), *Le témoin, le sociologue et l'historien. Quand les policiers se mettent à table*, Paris, 2010. Dans sa thèse de doctorat, Élie Teicher a réalisé une trentaine d'interviews d'anciens policiers, gendarmes, militants, syndicalistes ou responsables de service d'ordre. Confrontées aux archives écrites, ces sources se sont relevées particulièrement riches pour construire les analyses sur ce qui signifiait manifester ou troubler l'ordre dans le cadre de manifestations.

contrats de quartier dans le cadre de la politique de la ville des années 1990⁶¹), débats sur le maillage policier ou la taille et le nombre de zones de police locale ou des services de secours, les exemples contemporains sont nombreux.⁶² Dans ce cadre, une cartographie des maillages sécuritaires, depuis les projets du dix-huitième siècle, est révélatrice de la granularité territoriale du contrôle. Du cas belge à un monde globalisé, entre monde commercial et acteurs publics, l'histoire de la sécurité et de la gestion des risques au sein de l'espace immatériel, des réseaux de communication au cyberspace, est encore à écrire. Elle repose sur une prise en compte des jeux d'échelles, des zones de compétences et responsabilités des uns et des autres, de l'impact de frontières physiques, de protocoles techniques partagés et de ruptures technologiques.

Comme le proposait Xavier Rousseaux⁶³, cette histoire gagnera ensuite à s'inscrire dans une lecture trans- ou à tout le moins internationale. Il ne s'agit pas seulement ici de simplement comparer des situations nationales. Il s'agit plutôt de s'arrêter sur les notions de circulation, d'hybridation et d'appropriation de ce qui fait la sécurité au-delà de l'État-Nation ou des logiques impériales et de voir la signification qui lui est donnée en des espaces différents.⁶⁴ Plusieurs logiques géographiques peuvent être considérées. L'échelle conti-

nentale, à l'aune de la construction européenne et de sa volonté de construire un « *espace de liberté, de justice et de sécurité* » est sans doute la plus évidente.⁶⁵ Mais l'échelle transatlantique fait aussi sens, si l'on s'arrête aux contacts et collaborations (parfois inégales) entretenus avec les services américains de sécurité ou, ces dernières années, à l'influence québécoise – sorte de *soft power* de la province – en matière de questions policières sur les politiques envisagées dans certains pays européens.⁶⁶ Entre assistance et coopération, les circulations sécuritaires postcoloniales sont une troisième perspective intéressante. La prise en compte des logiques postcoloniales à l'œuvre dans les appareils, les idées et les pratiques de sécurité a deux conséquences importantes. D'un côté, interroger la place des dimensions coloniales du maintien de l'ordre et de la sécurité dans les sociétés postcoloniales, anciennement colonisatrices, donc « *décoloniser la police* ». De l'autre, étudier finement les transferts et les mutations des appareils policiers et militaires entre métropole et colonies (et vice-versa), pour la Belgique entre 1885 et 1962.⁶⁷

Au-delà des seules aires géographiques, les acteurs et organes structurant et faisant vivre les échanges transnationaux autour de la sécurité constituent une approche originale. L'historiographie

61. SYBILLE SMEETS, « Gestion des incivilités et amendes administratives communales en Belgique », *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 2008, 2, 454-465.

62. Outre le débat communautaire déjà cité, voir notamment les travaux réalisés par des criminologues ou des fonctionnaires sur la taille idéale des zones de police en Belgique, notamment *Recueil des données morphologiques relatives aux services de police. Informations sur le niveau local : les zones de police*, s.n, s.l., 2015 et MARC COOLS (dir.), *Schaalvergroting van de politiezones*, rapport au Ministère de l'Intérieur, UGand, 2018.

63. XAVIER ROUSSEAU, « Les futurs de l'histoire criminelle en Europe : transnationalisme, globalisation, européanisation », *Crime, Histoire & Sociétés/Crime, History & Societies*, 21/2, 2017, 219-240.

64. ANTOINE RENGET, « Les aspirations à une police impériale dans l'espace belge, de Joseph II à Napoléon (1780-1815). Regard historiographique », *Études sur le dix-huitième siècle*, 51, 2023, 111-122.

65. Sur l'européanisation de la sécurité, lire JAMES SHEPTYCKI, « Patrolling the New European (In)security Field ; organisational dilemmas and operational solutions for policing the internal borders of Europe », *European Journal of Crime, Criminal Law and Criminal Justice*, 10/2, 2001, 144-158 et PIERRE BERTHELET, « La sécurité intérieure européenne, une Europe au concret », *Administration*, 272, 2021, 34-36.

66. Les exemples sont nombreux. Namur est jumelée à la ville de Québec, et les polices des deux villes entretiennent des contacts étroits. En 2007, suite à une journée d'études, le Centre d'études de la police (CEP) publiait un volume consacré à la police québécoise (BENOÎT DUPONT, CAROL TANGE (dir.), *La police au Québec. L'art du réformisme pragmatique*, Bruxelles, 2007. Actuellement des réseaux comme Francopol (réseau francophone de formation policière) ou le réseau *Intersection* (< <https://reseauintersection.org/accueil/> >) participent aux échanges. Sur ce réseau, JONAS CAMPION, « Francopol, un espace renouvelé ou parmi d'autres de l'histoire de la coopération policière internationale? », *Bulletin d'histoire politique*, 32/1, 2024, 115-137.

67. EMMANUEL BLANCHARD, MARIEKE BLOEMBERGEN, AMANDINE LAURO (eds.), *Policing in Colonial Empires. Cases, Connections, Boundaries (ca. 1850-1970)*, Bruxelles, 2017.

a démontré comment les polices coopéraient depuis la fin du 19^e siècle, notamment dans l'échange d'informations sur les criminels ou les anarchistes.⁶⁸ Il faut en réalité se rendre compte combien les cadres et les modalités des échanges autour de la sécurité publique sont des réalités plurielles, n'impliquant pas seulement des policiers, mais aussi des fonctionnaires, des diplomates, des juristes, des experts et des élus. Elle donne à voir « un tout petit monde » pour reprendre l'expression consacrée. Celui-ci se constitue au sein d'associations, de réseaux, de groupes d'intérêts ou orbitent et évoluent des personnalités diverses, aux profils variés et investissements multiples. Une approche en termes de réseaux, de passeurs, de connaissances croisées et de cartographie des lieux – officiels et informels – où échangent ces personnes est tout à fait réaliste pour personnaliser et dater les circulations sécuritaires. Enfin, une approche plus événementielle des échanges sécuritaires s'avère également possible. Par celle-ci, on envisagera l'attitude de la Belgique face à une situation qui implique plusieurs pays. Durant la Guerre d'Algérie, la politique adoptée par les autorités face à l'OAS d'une part, aux indépendantistes algériens de l'autre⁶⁹ représente un exemple parfait de ce type d'approche. Selon que des intérêts belges soient concernés ou pas, la politique belge oscille entre tolérance, répression, collaboration ou ignorance au fil du conflit et de l'évolution des relations diplomatiques avec la France.

Une troisième échelle existe : celle de la communauté et de l'espace local. Elle repose sur le potentiel des systèmes d'information géographique (SIG)

et de l'utilisation de la géolocalisation. Lorsque les sources le permettent – cela nécessite à la fois des cartes précises, la capacité à identifier les réalités derrière une adresse ou un point géographique et des archives contenant des données localisables (adresse civique, précisions suffisantes sur des lieux), il est possible de les faire concorder pour enregistrer ce qu'il s'y passe et documenter précisément les lieux où se concentrent les désordres, les crimes et/ou la réponse publique à ceux-ci.⁷⁰ Hyperlocalisée, cette démarche microhistorique est d'autant plus riche que la connaissance du milieu est poussée, s'appuyant sur la mise en relation de plusieurs jeux de données traitées numériquement (rôle d'évaluation, données d'état-civil ou de propriétés, ...).

Du corps aux corps, ou de l'individu aux portraits collectifs

La conjonction des pistes et des efforts archivistiques menés récemment en Belgique⁷¹ rendent possibles une approche beaucoup plus fine de la sécurité au prisme de ses *acteurs*. La démarche n'est plus seulement celle de s'intéresser à quelques grandes personnalités, connues, mais bien de considérer les multiples « figures de l'ombre » qui interviennent à un titre ou à un autre dans la fabrique ou la boîte noire de la sécurité : policiers, fonctionnaires, élus, magistrats, militants, experts divers... Au-delà de dresser une simple esquisse du profil de ces hommes et femmes, le point nodal de la réflexion doit être les évolutions qui le traversent.

68. MATHIEU DEFELEM, *Policing World Society: Historical Foundations of International Police Cooperation*, Oxford, 2002 ; JOS SMEETS, Marius Van Houten, *marechaussee en diplomaat*, Amsterdam, 2011.

69. VINCENT GENIN, « La Belgique « officielle » face à l'OAS (1961-1964). Cas d'une adaptation de Bruxelles à la politique du général De Gaulle », *Revue du Nord*, 407, 2014, 917-935 ; PAUL-EMMANUEL BABIN, *Le Front judiciaire pendant la guerre d'Algérie. Répression et résistance de part et d'autre de la frontière franco-belge*, thèse de doctorat en histoire, U. Lille, en cours.

70. En Belgique, le travail a été notamment réalisé pour Anvers par Margo De Koster et Antoon Vrints.

71. Outre les archives de la pratique de la définition ou de l'exercice de la sécurité, de nombreux dossiers personnels existent : dossiers individuels de gendarmes (ARNAUD CHARON, *Inventaire des archives de la Police fédérale : Service historique : Dossiers personnels et documentation concernant les gendarmes (1870-1990)*, Bruxelles, 2021), dossiers de commissaires (ou candidats) commissaires de police (ARNAUD CHARON, *Inventaire des archives du Ministère de l'intérieur. Police générale du Royaume. Dossiers des commissaires de police (1919-2001)*, Bruxelles, Bruxelles, 2022). Ceux-ci peuvent être couplés à d'autres ressources plus anciennes, notamment la base de données prosopographiques « Prosopo/Graphie », rassemblant des données biographiques d'acteurs belges de la Justice. Voir < <https://prosopo.sipr.ucl.ac.be:8443/prosopographie3/> >.

Au vu des carrières menées, des formations reçues, des tâches exercées, de la dualité entre mondes civil et militaire, à partir de quand peut-on parler de l'apparition d'abord, de la « prise de pouvoir » ensuite d'une catégorie socioprofessionnelle d'experts et de professionnels de l'ordre, au-delà de la seule police ? Est-il légitime de parler de groupes cohérents et unifiés, répondant à des caractéristiques similaires (qu'elles soient sociales, politiques, religieuses...) ? Couplée à des analyses de réseaux de contacts croisés et d'interconnaissances, la démarche prosopographique s'impose d'elle-même comme manière de caractériser et cartographier ces acteurs issus de monde parfois différents. Elle permet aussi de souligner les lieux et modalités d'échanges ou de mobilité entre ceux-ci. Confrontant notamment l'existence de concurrence ou de collaboration entre eux, l'enjeu est de définir à la fois les liens qui unissent ou opposent différents cercles ou réseaux, les voies de la construction de la légitimité de leur expertise⁷² et les modalités de la professionnalisation, entre savoir, expérience ou savoir-faire, des acteurs de cette politique publique.

Dans une société belge construite sur le principe de l'autonomie locale et ayant longtemps évolué dans une logique de forte politisation de l'administration et de différents pouvoirs, les interactions survenant au sein du système de production de la sécurité méritent notre attention. Quelles sont les relations/tensions entre ses intervenants, au gré de logiques fonctionnelles d'une part, mais aussi de logiques informelles plus ou moins avouées, telles que couleurs politiques, logiques népo-

tiques ou proximités associatives ou idéologiques ? Comment celles-ci participent-elles à l'évolution des événements de manière informelle, au-delà de ce que l'on pourrait appeler, de manière un peu provocante, une « rationalité de façade » dans leur gestion ?

Au plan collectif du travail policier, le concept de professionnalisation⁷³ est évidemment une piste prometteuse à envisager, pour comprendre à la fois les modalités de constitution et de formation de ces groupes mais également la prise de conscience collective de faire partie d'un « corps » particulier. Au-delà d'enjeux identitaires ou d'autoreprésentations des acteurs de la sécurité, les revendications qu'ils portent, en tant que travailleurs, sur leur condition de travail, leur rémunération, ou leur reconnaissance sociale est loin d'être une question secondaire.

Au plan individuel, l'étude du corps physique des travailleurs de l'ordre est encore négligée. Certes le rapport à la force des policiers dans l'exercice de leurs fonctions est bien connu, tout comme le contrôle exercé sur ces derniers (évolutions des critères physiques, liberté ou non d'adopter telle ou telle coiffure, port de la barbe/moustache ou de tatouages, ou féminisation des marqueurs corporels⁷⁴). Néanmoins ce n'est pas encore le cas de la perception des corps comme des outils de travail pouvant être usés, blessés – physiquement ou psychologiquement – sur le terrain ou dans des bureaux, nécessitant des soins, aides, soutiens ou réemplois dans d'autres fonctions durant ou après la carrière, durant ou après des événements parfois traumatiques.

72. Sur la figure expertale, voir LUDIVINE BANTIGNY, « Usages, mésusages et contre-usages de l'expertise. Une perspective historique », *Histoire@Politique*, 14, 2011, < <https://www.cairn.info/revue-histoire-politique-2011-2-page-3.htm> >.

Pour une réflexion ancrée sur la Belgique, MARGO DE KOSTER, DAVID NIGET, « Scientific Expertise in Child Protection Policies and Juvenile Justice Practices in Twentieth-Century Belgium », in JORIS VANDENDRIESSCHE, EVERT PEETERS, KAAAT WILS (dir.), *Scientists' Expertise As Performance : Between State and Society, 1860-1960*, Londres, 2015, 161-172.

73. RICHARD WITORSKI, « La professionnalisation », *Savoirs*, 17/2, 2008, 9-36. Pour une perspective plus policière, lire d'une part MARGO DE KOSTER, HERBERT REINKE, « The History of the Police Profession », in GERBEN BRUINSMA, DAVID WEISBURD (dir.), *Encyclopedia of Criminology and Criminal Justice*, New York, 2013, 2296-2309 et d'autre part, JEAN-CLAUDE FARCY, « Itinéraires », in JEAN-MARC BERLIÈRE, CATHERINE DENYS, DOMINIQUE KALIFA & al, *Métiers de police. Être policier en Europe, XVIII^e-XX^e siècle*, Rennes, 2008, 155-164.

74. GENEVIÈVE PRUVOST, *Profession : policier. Sexe : féminin*, Paris, 2007 et *De la Sergote à la femme flic. Une autre histoire de la police*, Paris, 2008.

La sécurité, autant un objet intellectuel que matériel

On l'a vu plus haut, affaire politique, réalité de terrain, portée par divers groupes professionnels, la sécurité publique est aussi une affaire de connaissance et de savoir. La conception de l'ordre, tout comme celle du désordre, sont ainsi le résultat de débats intellectuels, le fruit de réflexions plus ou moins abouties, finalement appliquées ou non. La sécurité est sous-tendue par une masse importante de discours, analyses, théories philosophiques ou politiques aux fondements multiples. Ils ont pour but de dire ce qu'elle est ou ce qu'elle devrait être. Cette masse documentaire doit devenir un objet d'étude. Elle est en effet le témoin d'une volonté de définir le risque, le comprendre, proposer la meilleure réponse à son encounter, justifier les choix qui sont ou seront faits pour le gérer. La sécurité s'appuie sur un projet de savoir, elle est objet de savoir mais aussi outil de légitimation d'une réponse publique. Elle s'inscrit comme un savoir/pouvoir dans une logique de gouvernementalité, dépassant la notion mécanique d'une loi surplombante.⁷⁵ Les acteurs, les concepts, les débats, les lieux de savoir et de confrontation (écoles, « clubs », revues intellectuelles, cénacles experts) qui forment le cœur d'un tel projet sont autant de sujets de recherche à envisager pour la Belgique, sujet que l'on inscrira bien évidemment dans une perspective supranationale. À ce titre, pour les seules trente dernières années, l'histoire et la prise en compte dans le pays du concept de sécurité intégrale mériteraient par exemple d'être approfondie, tout comme ce qui touche aux savoirs sur la police de proximité ou communautaire.⁷⁶

La perspective de longue durée est ici particulièrement intéressante, puisque les travaux sur les savoirs policiers (et de la sécurité) sont déjà nombreux pour la période moderne et le début du 19^e siècle.⁷⁷ Éclairant les tensions entre circulation de pratiques et de savoirs, entre modèles et réalités du terrain, soulignant le rôle des acteurs, ils offrent un cadre d'analyse et de questionnement déjà très riche auquel les périodes plus récentes doivent être intégrées. Ces travaux ont ainsi l'immense intérêt d'aider à penser les continuités en matière de construction et de diffusion d'un savoir sécuritaire.

Enfin, réaliser une histoire matérielle de la sécurité publique constitue une dernière ouverture. Que l'on parle d'aménagements et de mobiliers urbains ou d'objets présents dans les logements privés pour les sécuriser, que l'on envisage les équipements policiers ou les outils de l'administration (fichiers, bases de données)⁷⁸, les objets, édifices ou monuments sont prolixes quant aux transformations des conditions de la sécurité publique. Ils donnent d'abord à voir ce qu'on juge devoir être protégé, soumis ou contraint. Ils donnent aussi à voir l'organisation concrète du fonctionnement étatique, la construction d'un espace public à protéger et d'un espace privé presque sacralisé. Ils témoignent encore du rapport d'une société face à son besoin de fichier et enregistrer les individus ou les comportements.

La méthodologie d'une telle approche ne doit pas tant s'intéresser aux objets physiques en eux-mêmes qu'aux archives et documents qui en parlent. Ils permettent de comprendre la charge symbolique, le besoin, les usages et mésusages

75. MICHEL FOUCAULT, *Sécurité, Territoires, populations, Cours au Collège de France, 1977-1978*, Paris, 2004.

76. Quelques pistes sont déjà avancées dans VINCENT SÉRON, SYBILLE SMEETS, MARCEL SMITS & CARROL TANGE, *Police de proximité. Un modèle belge entre questions et pratiques*, Bruxelles, 2004; VINCENT FRANCIS, « La police de proximité en Belgique. Quelques résistances et enjeux autour de son implémentation », in JONAS CAMPION (dir.), *Organiser, innover, agir. Réformer et adapter les polices en Belgique (18e-21e siècles)*, Louvain-la-Neuve, 2017, 67-76.

77. VINCENT DENIS, « Introduction. Que sait la police? », *Revue d'histoire des sciences humaines*, 19/2, 2008, 3-9; CATHERINE DENYS, BRIGITTE MARIN, VINCENT MILLIOT (dir.), *Réformer la police. Les mémoires policiers en Europe au XVIII^e siècle*, Rennes, 2009.

78. Sur ceux-ci, PETER BECKER, WILLIAM CLARCK, *Little Tools of Knowledge: Historical Essays on Academic and Bureaucratic Practices*, Ann Arbor, 2001.

ou encore l'obsolescence de tel ou tel matériel. Ce sont bien les débats, les discours et les traces de la manière dont les objets sont utilisés qui sont au cœur du propos.⁷⁹ Interrogeant le rapport à la modernité et l'attitude face au progrès technique au sein d'une société, on cherchera par leur étude à comprendre comment la culture matérielle éclaire et influence les contraintes juridiques, technologiques, financières, institutionnelles ou humaines qui contribuent aux pratiques et conceptions de l'ordre. La démarche ouvre évidemment un nouveau champ de possibles archivistiques, avec notamment un intérêt pour l'iconographie (logos, signalétique, uniformes), les sources techniques (manuels d'utilisation, cahiers des charges, dossiers d'achats), les documents budgétaires⁸⁰ ou l'histoire orale, centrée sur les témoignages des utilisateurs.

IV. Philosophie et articulation du dossier thématique

On l'aura compris à la lecture de ces lignes, l'histoire de la police en Belgique atteint actuellement une masse critique. Mais son potentiel est loin d'être épuisé. Que le chercheur la considère pour elle-même, ou dans une lecture élargie, celle d'une approche sociopolitique de l'ordre et de la sécurité publique, dont les policiers sont alors à la fois des chevilles-ouvrières, des exécutants mais aussi des penseurs, les pistes à ouvrir ou approfondir sont nombreuses. Elles s'appuient sur un enchaînement et un croisement des perspectives entre périodes, espaces et acteurs; entre pratiques et logiques intellectuelles; entre démarche historienne et usage raisonné car historicisé de concepts contemporains de l'ordre; entre démarche historienne et apports de la sociologie, des sciences politiques ou de la criminologie. Elles reposent encore sur des perspectives archivistiques nouvelles ou une lecture renouvelée de sources déjà connues, ainsi que sur les apports de nouvelles méthodes en histoire. Il faut notam-

ment profiter des possibilités du numérique, dans le traitement et la gestion de données massives, la mise en réseaux de celles-ci ou leur géolocalisation. À ce prix, c'est un visage nuancé de la société belge, de ses institutions, de ses serveurs et de ses populations qui ressort déjà et ressortira encore dans les années à venir.

Le dossier thématique de ce numéro réunit huit contributions de chercheurs et chercheuses, de différentes générations. En le constituant, notre objectif était bien de démontrer l'intérêt et les apports d'une approche globale des polices en Belgique par une présentation des résultats de recherches récentes mais aussi d'en démontrer les possibilités, grâce à certains textes inscrits dans une démarche plus exploratoire. Nous avons ainsi voulu attirer l'attention sur des champs de questionnements, des sources permettant de développer et de renouveler l'histoire de la sécurité. Le dossier se définit comme un moment de discussion, de débat et comme l'ébauche d'une programmation scientifique renouvelée. Ainsi, il serait malvenu de considérer ce dossier comme une somme définitive sur la question. Au contraire, c'est bien une invitation à un dialogue accru, à des recherches nouvelles dont nous espérons qu'elles seront appropriées par de (jeunes) chercheurs et chercheuses.

Le dossier témoigne d'abord naturellement de la diversité (et de la polysémie) des polices ou de ce que signifie faire la police dans l'espace belge, considéré du local à une logique supranationale. Nous avons ensuite veillé à y refléter une diversité chronologique, entre le début du dix-neuvième siècle et la fin du vingtième siècle. De cette façon, le propos s'articule entre points saillants, moments marquants et permanence de phénomènes sur la longue durée. Les articles reposent encore sur la mobilisation de sources de différentes natures, et l'usage de méthodologie variées et complémentaires pour leur exploitation.

79. Sur le modèle d'ANNE FEIGENBAUM, *Petite histoire du gaz lacrymogène*, Paris, 2019.

80. JONAS CAMPION, « *Quels moyens pour la sécurité publique ? Une histoire de la gendarmerie belge au prisme de ses budgets (1919-1957)* », *Comptabilité(s). Revue d'histoire des comptabilités*, 14, 2021, < <https://journals.openedition.org/comptabilites/4895> >.

L'article de Virginie Coumans, Luc Keunings, Christophe Loir et Thomas Schlessers propose une analyse inédite du *Dictionnaire de la police municipale* de Pierre Jean François Van Bersel, publiée en 1842. Si cet ouvrage est connu de longue date, l'acquisition récente par les Archives de la ville de Bruxelles de son manuscrit préparatoire aide à comprendre, de manière tout à fait exceptionnelle, le processus de mise en ordre, de catégorisation et de formalisation du savoir policier, depuis sa genèse jusqu'à sa publication à travers une œuvre riche de 661 notices. Reflet des enjeux policiers de son époque, ce dictionnaire témoigne de la multifonctionnalité de la police mais aussi d'une institution, voire d'un policier en particulier, qui cherche le meilleur moyen de rationaliser et diffuser les savoirs et techniques d'une profession en quête de légitimité et d'efficacité dans un contexte de transformation de l'État et des sociabilités urbaines. Fruit d'une initiative personnelle, le *Dictionnaire de la police municipale* semble avoir eu une visée d'abord professionnelle, pour ensuite chercher à atteindre un public plus large. L'évolution du projet initial atteste la difficulté à concilier un ensemble de savoirs techniques avec la compilation d'ordonnances et de règlements et la nécessité de mettre en œuvre une démarche critique et sélective pour composer, sur cette base, les notices. Au-delà de ce processus d'élaboration analysé grâce à la confrontation entre le manuscrit préparatoire et l'édition finale, cet article mobilise l'analyse de réseau en l'appliquant aux notices du dictionnaire. Limitée à un seul cas, cette méthode est déjà riche d'enseignements sur la place des savoirs traditionnels et celle dédiée aux objets et techniques nouveaux de ce milieu du dix-neuvième siècle. Elle laisse entrevoir surtout l'intérêt que pourrait avoir une telle démarche sur un corpus bien plus large pour apprécier l'évolution du concept de police dans perspective de longue durée ou transnationale, voire connectée.

À la suite de la loi communale de 1836, les années 1840 ouvrent une séquence importante dans le processus de développement des polices locales en Belgique. Pieter Leloup et Jonas Maas s'intéressent à cet égard aux chemins empruntés par la profession-

nalisation de la police de Bruxelles à partir de cette époque et jusqu'à la fin du dix-neuvième siècle. La spécialisation des forces de l'ordre semble s'accélérer, en effet, durant cette période sous le coup de la croissance urbaine et de l'intensification des mobilités. Cette professionnalisation s'inscrit dans une tendance générale des polices européennes, mais de manière tout à fait originale dans le cas belge. Elle évite la centralisation institutionnelle qui caractérise bon nombre de ses homologues d'autres pays occidentaux. La police des mœurs illustre parfaitement cette volonté de professionnalisation insufflée dans le cadre d'une autonomie communale préservée. En 1844, la commune de Bruxelles reprend la main sur le contrôle de la prostitution et édicte un nouveau règlement la concernant. Le scandale de la traite des blanches, qui éclate en 1881, met toutefois au grand jour les failles de cette police des mœurs organisée et exercée par la police communale.

L'article de Torsten Feys montre ensuite la manière dont l'augmentation des mobilités, dans un contexte où le jeune État belge est en quête de légitimation, a contribué à développer la police des étrangers dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle. Depuis 1830, la police des étrangers dépend du ministère de l'Intérieur et constitue un bureau composé d'une vingtaine d'employés et d'un budget limité. Pour collecter des renseignements sur les étrangers résidant en Belgique, cette administration essentiellement bureaucratique s'appuie sur les polices locales, sur la gendarmerie, sur les compagnies de transport ferroviaire et sur les logeurs. De ce point de vue, la police des étrangers n'innove pas réellement. En revanche, elle parvient à imposer des procédures et des formulaires standardisés à l'ensemble du territoire et de manière relativement efficace et sans grande résistance. Les auxiliaires de la police des étrangers et même certains individus faisant l'objet de cette surveillance trouvaient parfois d'ailleurs un intérêt à fournir les informations réclamées, contribuant ainsi à son bon fonctionnement. L'impression d'exhaustivité de l'information qui afflue au bureau de la police des étrangers ne doit toutefois pas masquer la porosité du système et ses nombreuses failles.

À la fin du 19^e siècle, d'autres enjeux sécuritaires mettent au défi le maintien de l'autonomie des polices communales face aux velléités centralisatrices de l'État. L'article de Maïté Van Vyve consacré aux attentats anarchistes de Liège en 1894 montre les capacités de la police locale urbaine d'adapter ses stratégies et ses modes d'action aux évolutions de la criminalité. Les tensions entre l'enracinement local de la police et les dynamiques globales sont en effet au cœur de son article consacré aux pratiques transnationales des forces de police belges. Maïté Van Vyve montre que la police locale est contrainte de s'adapter à une criminalité de plus en plus active sur le plan international et bénéficiant d'une croissance des mobilités inédite en cette fin de siècle. Dans ce contexte, la police liégeoise est malgré tout capable de monter des opérations d'envergure avec ses homologues allemandes et néerlandaises. Elle parvient à rester ainsi un acteur majeur de la lutte contre la criminalité, contre les violences politiques et pour le contrôle des migrations, grâce à ses capacités d'action multi-scalaire, alliant le travail d'enquête local à la coopération internationale. L'article relativise ainsi la vision traditionnelle d'une « belle époque » marquée par une crise des institutions policières (la répression des manifestations pour le suffrage universel, le crime de la rue des Hirondelles...). Exception à la règle ou modèle, l'enquête sur les attentats anarchistes de 1894 précède de quelques années une série de réformes qui transforment la police belge dans sa capacité à lutter contre le crime (création d'une police judiciaire près les parquets en 1919 et d'une école de criminologie en 1920). La centralisation des polices communales, si elle se pose également avec force à cette occasion, fait l'objet de plus de résistance. Il faut en effet attendre 1934 pour que soit créé, au sein du ministère de l'Intérieur, la Police générale du Royaume. Malgré cela, cette institution a du mal à s'imposer face aux polices communales et ne prend véritablement de l'importance que pendant, et surtout après, la Seconde Guerre mondiale à travers la gestion des carrières des commissaires de police.

À cet égard, l'article d'Antoine Renglet analyse le rôle déterminant qu'a tenu cette administration

dans l'entreprise d'épuration du corps des commissaires de police après l'occupation nazie de 1940-1944. Il montre, en effet, à quel point la Police générale est scrupuleuse dans l'instruction des procédures et attentive à sanctionner uniquement des commissaires largement et incontestablement compromis avec les Allemands et les autorités collaborationnistes. Dans les rangs des commissaires, l'épuration apparaît plus limitée que pour d'autres corps de police, à l'instar de la gendarmerie. Les policiers sanctionnés sont donc les plus compromis, ce qui rend la révision de leur cas dans les années 1950 impossible aux yeux de la hiérarchie, désireuse de préserver l'honorabilité de l'institution.

Pour la gendarmerie, comme le montre l'article de Michaël Amara et d'Arnaud Charon, les années qui suivent la Seconde Guerre mondiale sont également des années décisives pour l'institution qui développe considérablement ses pratiques de renseignement. Dès 1830 et jusqu'à sa suppression en 2000, la gendarmerie collecte de l'information dans le but d'assurer une surveillance efficace des milieux menaçant la stabilité de l'État belge. Il faut toutefois attendre l'entre-deux-guerres pour que les procédures soient véritablement standardisées. L'expérience de l'occupation nazie et la sortie de la Guerre conduite à une augmentation sans précédent des effectifs « gendarmiques » et à l'inscription dans les textes régissant le corps des principes qui doivent encadrer l'activité de surveillance. En plus d'être centralisé, le recueil d'information se concentre sur les groupes subversifs et répond de plus en plus à des demandes de la sûreté de l'État. À l'issue des années troublées de la Question royale et des grandes grèves du début des années 1960, la gendarmerie semble avoir adopté durablement des pratiques de collecte de renseignement très intrusives, lesquelles sont également renforcées par l'implémentation de nouvelles technologies dans la collecte et la gestion de l'information. S'ouvrent alors ce que Michaël Amara et Arnaud Charon qualifient d'années de dérives jusqu'au milieu des années 1970. Le cadre légal est précisé dans les années 1980 ainsi que les procédures de traitement de l'infor-

mation. L'opacité reste toutefois de mise dans les dernières années d'existence de la gendarmerie, alors que son image a été durablement écornée par les affaires telles que les tueries du Brabant ou encore l'affaire Dutroux.

Il n'est pas étonnant dès lors que l'image des forces de police et de leur action soit le lieu d'une lutte entre le pouvoir politique, les polices et la population. Jonas Campion et Elie Teicher abordent la question des représentations de l'ordre, à travers l'analyse de la prise d'images « animées ». Ils envisagent ce terrain neuf de l'historiographie en s'appuyant sur l'histoire de la gendarmerie belge, d'une part, et de la production de films contestataires sur les polices québécoise et belge, d'autre part. De part et d'autre de l'océan Atlantique, le monde francophone des années 1960 voit les polices, à l'instar de la gendarmerie belge, et les contestataires prendre conscience du pouvoir de l'image pour tantôt appuyer le travail policier, tantôt pour dénoncer ses excès. La gendarmerie reconnaît le pouvoir de l'image pour appuyer son travail et cherche à démontrer sa puissance, son efficacité et son professionnalisme grâce à l'image. Les contestataires quant à eux « utilisent l'image pour réaffirmer leurs reproches à la fonction de la police » et documenter ses excès dans l'usage de la force. Ainsi, des deux côtés, l'image filmée est autant mobilisatrice, à des fins de promotion ou de critique, que probatrice, servant à documenter ou à identifier. Comme les auteurs le démontrent, les images animées sont des sources particulièrement riches pour renouveler les perspectives récentes sur l'histoire des polices. Pour reprendre leur conclusion, que ce soit en termes documentaires, militants ou fictionnels, ce chantier attend ses réalisateurs.

Si les évolutions techniques renforcent incontestablement la dimension performatrice de la police, celle-ci n'a pas attendu la seconde moitié du

vingtième siècle pour chercher à investir l'espace public et y assurer sa visibilité. Dans cette perspective, Vincent Mazy et Xavier Rousseaux proposent une analyse sur la longue durée de l'implantation et de l'organisation des casernes de gendarmerie dans l'ensemble du territoire belge de 1796 à 2000. Cette approche est riche d'enseignements tant elle atteste les stratégies de quadrillage territorial ainsi que le rôle de la caserne dans la politique de visibilisation et d'occupation du territoire de la gendarmerie. Grâce à une approche par la matérialité, les auteurs mettent en évidence des tendances longues des « adaptations stratégiques en réponse aux évolutions politiques, sociales et sécuritaires du Royaume », comme la contraction de l'espace-temps avec la motorisation, le stockage d'un armement de plus en plus moderne et le développement croissant des télécommunications. À ces transformations du métier, il faut ajouter les contraintes d'une séparation entre la vie professionnelle et la vie familiale de plus en plus réclamée par les gendarmes et la nécessité d'une plus grande proximité avec le public dont l'accueil devient une priorité. Dès lors, le modèle militaire de la caserne, si emblématique de la gendarmerie, ne s'est pas imposé de manière unanime pour l'aménagement des bâtiments. Il s'est au final limité dans les grandes villes aux écoles et aux groupes mobiles, privilégiant un modèle de police de proximité pour les casernes locales.

Que ce soit à travers la matérialité, les images filmées, les rapports internes ou les outils accompagnant le travail des policiers, les articles à lire dans le présent dossier montrent à quel point les sources policières demeurent un espace d'investigation fertile pour appréhender l'institution en tant qu'elle est « un instrument du pouvoir qui lui donne des ordres, un service public susceptible d'être requis par chacun et une profession qui développe ses intérêts propres ».⁸¹

81. DOMINIQUE MONJARDET, *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, Paris, 1996, 9.

Jonas Champion est professeur d'histoire de l'Europe à l'Université du Québec à Trois-Rivières, chercheur régulier au Centre interuniversitaire d'études québécoises (CIEQ) et au Groupe de recherche en histoire de la guerre (GRHG). Il travaille d'abord sur l'histoire des polices et des pratiques et politiques de la sécurité publique au long du vingtième siècle, en Europe et au Québec. Entre 2021 et 2024, il a d'ailleurs été titulaire d'une chaire UQTR consacrée à l'histoire transnationale de la sécurité publique. Son second axe de recherche concerne l'histoire des sociétés en guerres. À cet égard, il s'intéresse plus particulièrement aux enjeux des pratiques de la justice autour des guerres mondiales – domaine où les questions d'ordre sont évidemment centrales et prégnantes.

Margo De Koster studeerde Geschiedenis en Sociologie aan de Vrije Universiteit Brussel, waar zij promoveerde op een proefschrift over meisjescriminaliteit in Antwerpen tijdens de eerste helft van de twintigste eeuw. Zij verricht onderzoek naar diverse aspecten van de sociale geschiedenis sinds 1750, met bijzondere aandacht voor jongeren, politie en de stad in de negentiende en twintigste eeuw. Zij doceert sociale geschiedenis aan de Universiteit Gent en historische criminologie aan de Vrije Universiteit Amsterdam en de Vrije Universiteit Brussel.

Antoine Renglet est docteur en histoire moderne et contemporaine des universités de Lille et Namur (2016). Il est actuellement professeur invité en histoire et en criminologie à l'Université catholique de Louvain. Il a été chercheur invité à l'Université de Berkeley (2014), chargé de recherche FNRS à l'Université catholique de Louvain (2017-2021) et postdoctorant à l'Université Goethe de Francfort (2019-2020) et à l'Université de Gand (2023-2025). Ses travaux portent sur les polices urbaines en Europe de la fin du 18^e siècle au début du 20^e siècle. Il a notamment publié *Polices, villes et sécurités sous la Révolution et l'Empire. L'ordre public urbain dans l'espace belge (1780-1814)*, Rennes, PUR, 2021 et *Policing Cities in Napoleonic Europe*, Cham, Palgrave Macmillan, 2022.

Xavier Rousseaux est directeur de recherche honoraire au FRS-FNRS et professeur invité à l'UCLouvain, dont il a dirigé le Centre d'histoire du droit et de la justice. Spécialiste d'histoire du crime et de la justice, il a codirigé avec Margo de Koster et Dirk Heirbaut, *Tweehonderd Jaar Justitie. Historische Encyclopedie van de Belgische Justitie, Deux siècles de justice belge. Encyclopédie historique de la justice belge*, Bruges, La Chartre-Die Keure, 2015 ; avec Jonas Champion, *Policing New Risks in Modern Europe History*, Basingstoke, Palgrave-MacMillan, 2015 ; et avec Laurence Druez, *Scènes de crimes. La photographie policière, témoin de l'enquête judiciaire*, Bruxelles, Racine, 2023. Il a édité *A global history of crime in the Age of Enlightenment*, London/New York/Sidney, Bloomsbury, 2023.

DE L'ÉTUDE DE L'ÉPREUVE MANUSCRITE À L'ANALYSE EN RÉSEAU: LE DICTIONNAIRE DE POLICE MUNICIPALE DE BRUXELLES DE P.-J.-F. VAN BERSEL (1842), UN OUTIL POUR RECENSER, ORDONNER ET RENOUVELER LES SAVOIRS POLICIERS

- *Virginie Coumans, Luc Keunings, Christophe Loir, Thomas Schlessler* -

Les dictionnaires de police connaissent un essor notable au cours des 18^e et 19^e siècles. Ces ouvrages dressent un état de l'art des savoirs policiers et reflètent les pratiques et compétences des acteurs de l'ordre. Fréquemment exploités par les historien·nes pour les informations qu'ils contiennent, ils constituent des sources précieuses pour l'étude de la société au prisme de ses polices. Toutefois, retracer les étapes de leur fabrication demeure complexe, car seules leurs versions publiées nous sont parvenues dans la plupart des cas. Ces ouvrages résultent pourtant de constructions intellectuelles élaborées, témoignant de ce qu'est la police, de qui sont ses acteurs et de l'expertise dont ils disposent. Dans de rares cas, la richesse documentaire entourant ces sources permet néanmoins d'en proposer une analyse plus détaillée. C'est le cas du *Dictionnaire de police municipale* de Bruxelles (1842), dû au commissaire en chef Pierre-Jean-François Van Bersel. Bien que ponctuellement mentionné dans les études, ce dictionnaire n'avait jusqu'à présent jamais fait l'objet d'une approche critique approfondie ni été mobilisé dans le cadre d'une analyse des savoirs policiers.